



CREPS des Pays de La Loire
Centre de Ressources, d'Expertise
et de Performance Sportive

N° SIRET 194 423 125 00021
N° APE 804 C
N° Déclaration : 52 44 04 186 44



PROGRAMME DE FORMATION 2023-2025

DU BREVET PROFESSIONNEL de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) Spécialité « Éducateur sportif » Mention JUDO-JUJITSU

Formation inscrite au RNCP (BPJEPS « éducateur sportif » FICHE RNCP N° 36820

(<https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/36820>)

Formation réglementée par le code du sport, actualisé par le [Décret n° 2016-527 du 27 Avril 2016](#) relatif au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport,

[Arrêté du 28 Septembre 2016](#) portant création de la mention « Judo-Jujitsu » du BP JEPS spécialité « éducateur sportif »

Habiletée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale,
Habilitation N° 21044HABBP40009

Session 23044BP40084

ORGANISME DE FORMATION : **CREPS des Pays de la Loire**
5 avenue de la Babinière
44 240 La Chapelle sur Erdre

Lieux de la formation : Dojo Régional d'Angers, Rue Jules Ladoumègue (site principal)
Dojo Régional de Rennes, Rue P.Coubertin
Dojo du pôle espoir de Nantes, Rue du Croissant

Date de début : 25 Septembre 2023 Date de fin : 20 Janvier 2025

Durée de la formation : 1035 h dont 420 heures (60 jours) en centre et 280 heures en e-formation (40 modules de 7 h), Soit un **total de 700 heures avec l'organisme de formation**,
Et 371 heures en entreprise : 336 h en club (7 h/sem minimum) et 35 h auprès des organismes territoriaux de la fédération (comité départemental ou ligue)

Coûts de formation :

Frais d'inscription : 30.00 €

Frais de sélection : 70.00 €

Coût de la formation : 13 €/h pour les stagiaires salariés OPCO,

15 €/h Marché militaires en reconversion et marché région Visa métiers

6 €/h salariés non aidés,

4 €/h Étudiants et demandeurs d'emplois non aidés

Les demandeurs d'emploi bénéficiant de l'aide régionale font l'objet d'une prise en charge collective...

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Concevoir un projet pédagogique et d'enseignement adapté à tout public dans le domaine des activités du Judo-Jujitsu,
- Conduire des actions d'éveil, d'initiation, de découverte, d'apprentissage, d'enseignement et d'entraînement jusqu'à un premier niveau de compétition,
- Organiser la sécurité d'un lieu de pratique
- Assurer la sécurité des pratiquants dont il a la charge
- Participer au fonctionnement de la structure

CONTENU DE LA FORMATION (4 Unités de formation)

Unité de formation N° 1 : CONNAISSANCE DU MILIEU PROFESSIONNEL ET DEVELOPPEMENT DE PROJETS

112 h (soit 28 h en centre et 84 h en e-formation) et 100 h en entreprise

Compétences visées appartenant à :

UNITE CAPITALISABLE 1: Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

OI-1-1 Être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle

OI 1.1.1 Adapter sa communication aux différents publics

OI 1.1.2 Produire des écrits professionnels

OI 1.1.3 Promouvoir les projets et actions de la structure

OI-1-2 Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leur environnement dans une démarche d'éducation à la citoyenneté

OI 1.2.1 Repérer les attentes et les besoins des différents publics

OI 1.2.2 Choisir les démarches adaptées en fonction des publics

OI 1.2.3 Garantir l'intégrité physique et morale des publics

OI-1-3 Être capable de Contribuer au fonctionnement de la structure

OI 1.3.1 Se situer dans la structure

OI 1.3.2 Situer la structure dans les différents types d'environnement

OI 1.3.3 Participer à la vie de la structure

Contenus :

Communication écrite et orale, utilisation des TIC,

Sociologie des pratiques et attentes des différents publics

Connaissances du cadre institutionnel et législatif du sport (institutions, collectivités, mouvement sportif, code du sport...)

Connaissances de l'environnement technique et réglementaire d'un club de judo (loi de 1901, textes fédéraux),

Connaissances de l'environnement socio-professionnel (Droit du travail, CCNS, relations professionnels-bénévoles, Accompagnement des bénévoles dans le développement et la pérennisation des emplois de la structure),

Citoyenneté, intégrité physique et morale des pratiquants,

Connaissances liées aux activités de développement (dont méthodologie de projet) et d'organisation d'un club de judo-jujitsu (dont initiation aux problématiques économiques et comptables d'une association).

Unité de Formation N°2 : MOBILISATION DES CONNAISSANCES NECESSAIRES A L'ACTION EDUCATIVE 203 h (soit 49 h en centre et 154 h en e-formation)

UNITE CAPITALISABLE 2 : METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

OI-2-1 Concevoir un projet d'animation

OI 2.1.1 Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli

OI 2.1.2 Définir les objectifs et les modalités d'évaluation

OI 2.1.3 Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet

OI-2-2 Conduire un projet d'animation

OI 2.2.1 Planifier les étapes de réalisation

OI 2.2.2 Animer une équipe dans le cadre du projet

OI 2.2.3 Procéder aux régulations nécessaires

OI-2-3 Évaluer un projet d'animation

OI 2.3.1 Utiliser les outils d'évaluation adaptés

OI 2.3.2 Produire un bilan

OI 2.3.3 Identifier des perspectives d'évolution

Contenus :

Rôle, mission et posture de l'éducateur sportif (distinction entraîneur, animateur, éducateur),

Connaissances scientifiques liées aux différentes formes de pratique de « judo-jujitsu » :

- *Sciences humaines (la personnalité, les émotions, la motivation, la gestion de groupe*
- *Sciences biologiques (fonctionnement du corps humain, anatomie et physiologie),*
- *Sciences pédagogiques (l'apprentissage moteur, les théories d'apprentissage, les méthodes pédagogiques),*

Connaissance des caractéristiques des différents publics pour préparer une action éducative

Construction d'un projet d'animation (méthodologie de projet, définition d'objectifs éducatifs, construction d'une séance, d'un cycle) et évaluation de celui-ci,

Connaissance des règles techniques de judo-jujitsu.

Unité de Formation N°3 : CONDUITE DES ACTIONS TECHNICO-PEDAGOGIQUES

189 h (soit 175 h en centre, 14 h en e-formation) **et 211 h en entreprise** (dont 35 h en stage fédéral) **si parcours renforcé 235 h** (soit 175h en centre + 46 h et 14h e-formation)

UNITE CAPITALISABLE 3 CONCEVOIR UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DE LA MENTION JUDO-JUJITSU JUSQU'AU PREMIER NIVEAU DE COMPETITION FÉDÉRALE

OI 3.1 Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

OI 3.1.1 Fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation

OI 3.1.2 Prendre en compte les caractéristiques du public dans la préparation de la séance ou du cycle dans le respect du répertoire technique et tactique du judo jujitsu d'un niveau 1er dan tel que défini par la commission spécialisée des dans et grades équivalents de la FFJDA

OI 3.1.3 Organiser la séance ou le cycle

OI 3.2 Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

3.2.1 Programmer une séance ou un cycle en fonction des objectifs

3.2.2 Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux publics et aux objectifs de la séance ou du cycle

3.2.3 Adapter son action pédagogique aux publics dont l'éveil judo

3.3 Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

3.3.1 Construire et utiliser des outils d'évaluation adaptés

3.3.2 Évaluer son action et proposer des adaptations

3.3.3 Évaluer la progression des pratiquants

Contenus :

Connaissance de l'ensemble de la méthode française d'enseignement du judo-jujitsu :

- *Méthode pédagogique en judo,*
- *Éveil judo 4-5 ans,*
- *Initiation 6-8 ans,*
- *Le judo des 9-12 ans,*
- *Le judo des 13-15 ans,*
- *Le Perfectionnement individualisé*
- *Le programme technique des grades et dan de judo-jujitsu*
- *Le Taïso et la préparation physique*
- *Mise en œuvre de séances pédagogiques et de cycles pour les différents publics, y compris le handicap,*
- *Connaissance des différents éléments techniques du programme et de leurs éducatifs*
- *Être capable de Transmettre les principes fondamentaux du « judo jujitsu »*
- *Être capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'un projet d'animation en « judo-jujitsu »*
- *EC de veiller au développement de l'autonomie des pratiquants*
- *EC d'adapter son action d'animation pour amener tout le monde à progresser*
- *EC de faire découvrir l'importance des règles et leur sens*
- *EC d'agir en cas de maltraitance et de situation conflictuelle*
- *EC d'évaluer son action éducative et d'explicitier ses choix*

Unité de Formation N°4 : MAITRISE TECHNIQUE POUR ENSEIGNER EN SECURITE
196 h (soit 168 h en centre, 28 h en e-formation) **et 60 h en entreprise si parcours renforcé**
276 h (dont 248 h en centre + 28 h en e-formation)

UNITE CAPITALISABLE 4 : MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION JUDO-JUJITSU POUR METTRE EN OEUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE JUSQU'AU PREMIER NIVEAU DE COMPETITION FÉDÉRALE

Contenus :

Être capable de maîtriser l'ensemble du programme technique des 1^{er} et 2^{ème} Dan de judo-jujitsu,

- *Katas : Nage no kata, Katame no Kata, Goshin Jitsu, Go No Sen,*
- *Ju-Jitsu : 20 attaques imposées et progression self-défense*
- *Debout et sol : Programme technique des 1er et 2ème dan tels que définis par l'annexe 6A et 6B de textes officiels de la FFJDA*
- *EC de maîtriser les contenus technique et tactique du « judo-jujitsu »*
- *EC d'exploiter les aspects technico-tactiques issus de l'évaluation en « judo-jujitsu » en situation d'opposition,*
- *EC de veiller à la sécurité (postures et gestion de l'opposition) et de porter secours aux pratiquants*

CERTIFICATIONS

Épreuve n°1 : *Présentation d'un dossier explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités du judo-jujitsu. Présentation orale de 20 Min suivie d'un entretien avec le jury.*

Cette épreuve permet l'évaluation des UC 1 & 2

Épreuve n°2 : *Mise en situation professionnelle :*

- *Le candidat produit un dossier comprenant un cycle d'animation d'au moins 7 séances conduit dans sa structure d'alternance,*
- *Une séance issue de ce cycle est ensuite tirée au sort, et après un temps de préparation le candidat conduit la séance d'animation, au sein de l'organisme de formation ou de la structure d'alternance pédagogique, pendant 30 minutes au minimum et 45 minutes au maximum pour un public d'au moins 8 pratiquants.*
- *La séance d'animation est suivie d'un entretien de 30 minutes maximum :*
 - 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs au cours desquelles le candidat analyse et évalue cette séance d'animation en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques ;*
 - 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs portant sur la progression et la pertinence du cycle d'animation figurant dans le dossier transmis par le candidat.*

Épreuve n°3 : *Cette épreuve comprend 2 modalités d'évaluation (cf Arrêté).*

- *1^{ère} modalité : Démonstration des techniques de Judo Jujitsu*
- *2^{ème} modalité : Mise en situation professionnelle lors d'une séquence d'apprentissage technique avec des élèves, suivie d'un entretien avec le jury*

e-FORMATION

La e-formation est organisée principalement autour des nouvelles technologies de communication : courrier électronique, internet et plateforme d'enseignement à distance

« Spiral, e-connect ». Un programme bi-mensuel est transmis à chaque stagiaire :

- Chaque quinzaine, les stagiaires ont la possibilité, après information du formateur, d'accéder sur le site du CREPS à une plateforme d'enseignement à distance où sont stockées des informations, documents et de travaux à effectuer, qu'ils peuvent télécharger. Ils adressent en retour le travail effectué.
- Le travail réalisé fait l'objet d'évaluations formatives sous forme d'une correction individuelle notée et annotée qui est retournée aux stagiaires.
- Des ouvrages de référence papier et livres sont remis aux stagiaires en début et au cours de la formation.
- Les formateurs accueillent les stagiaires en rendez-vous individuel, à leur demande.
- Chaque stagiaire peut dialoguer individuellement avec un formateur par téléphone, courriel, visio ou courrier
- Lorsqu'un stagiaire semble éprouver des difficultés, un travail spécifique et individuel lui est proposé
- Le travail bi-mensuel demandé comporte entre 20 et 25 pages de documents et une série d'exercices d'application ou d'appropriation.

À chaque regroupement le coordonnateur et le formateur dédié à la formation à distance font un point de situation avec les stagiaires...

La durée du travail par les stagiaires est évaluée à 7h par module, sur une période effective de 40 semaines.

Ces travaux font l'objet d'une attestation d'assiduité par le coordonnateur de la formation.

ALTERNANCE

Les outils :

Le suivi de l'alternance entre le CREPS, les tuteurs et les stagiaires est alimenté par le livret d'alternance du stagiaire (activités qu'il a conduites) et la synthèse des semaines de regroupement effectué par le coordonnateur. Ce livret d'alternance jalonne le parcours de formation du candidat en lui fixant des objectifs techniques et pédagogiques pour chaque période.

Le livret-guide du tuteur a pour objet d'aider le tuteur à accompagner le stagiaire lors de sa formation en entreprise. Y sont notamment définis les fonctions, rôles et missions du tuteur.

Toutes les 6 semaines, un formateur dédié (ou le responsable de formation) fait un point d'étape avec le stagiaire à partir du livret d'alternance. Enfin des visites dans les structures sont prévues.

CALENDRIER DE FORMATION 2023-2025

Dates			
TEP	Sélections	Positionnement	Formation
16 Août 2023 (CFA) 15 Sept 2023 (autres)	17 août 2023 (apprentis) ou 21 Sept 2023	21 Sept 2023	25 Sept 2023 au 20 janvier 2025
Exigences préalables à la mise en situation pédagogique : avant le 15 Décembre 2023			

CALENDRIER DES REGROUPEMENTS DE LA FORMATION*			
(7 h/jour de formation)			
Regroupement 1	25 et 26 Septembre 2023 (Creps)	Regroupement 11	21 & 22 Mai 2024 Révisions
Regroupement 2	Du 23 au 27 Octobre 2023	Certification CQP	Du 23 & 24 Mai 2024 (Rennes)
Regroupement 3	Du 18 au 19 Novembre 2023 (Creps)	Arbitrage	01 Juin 2024 Angers
Arbitrage	25 Novembre 2023 Angers	Regroupement 13	Du 17 au 21 Juin 2024 (Rennes)
Regroupement 4	Du 18 au 22 Décembre 2023	Regroupement 14*	Du 01 au 05 Juillet 2024 (FFJDA)
Regroupement 5	Du 13 au 14 Janvier 2024	Regroupement 15*	Du 19 au 23 Aout 2024 (Vendée)
Regroupement 6	Du 03 au 04 Février 2024	Regroupement 16*	Du 21 au 22 Septembre 2024
Regroupement 7	Du 26 Février au 1 ^{er} Mars 2024	Regroupement 17*	Du 19 au 23 Octobre 2024
Regroupement 8	Du 30 au 31 Mars 2024	Regroupement 18*	Du 16 au 17 Novembre 2024
Arbitrage	31 Mars 2024 Angers	Arbitrage *	23 Novembre 2024 Angers
Regroupement 9	Du 22 au 26 Avril 2024	Regroupement 19*	Du 16 au 20 Déc 2024
Regroupement 10	Du 18 au 19 Mai 2024	Rattrapages	Du 06 au 23 Janvier 2025

dates prévisionnelles à confirmer avec le calendrier sportif 2023-2024

*dates prévisionnelles à confirmer avec le calendrier sportif 2024-2025

Les 35 heures d'encadrement au sein d'une structure fédérale seront à positionner avec chaque stagiaire en début de formation.

L'examen CQP est facultatif et n'est pas compté dans le temps de Formation

MOYENS PEDAGOGIQUES ET ENCADREMENT

Les conditions matérielles

Salles de cours du Dojo Régional	2 salles de cours dont 1 équipée multimédia
Outils pédagogiques	Enseignement à distance du creps des pays de la Loire (plateforme Spiral de l'université de Lyon) Plateforme de documentation pédagogique de la FFJDA
Installations sportives	Dojo Régional Ligue des Pays de la Loire - Angers
Logistique	Une restauration et un hébergement Ethic Etapes Avenue du Lac de Maine 49000 ANGERS

Qualification des Formateurs

- 8 formateurs DES,
- 2 formateurs DEJEPS
- 4 professeurs de sports
- Les formateurs du CREPS pour la partie e-formation.

Le coordonnateur de la formation
BP JEPS JUDO JUJITSU
Rodolphe CERISIER



rodolphe.cerisier@creps-pdl.sports.gouv.fr
 06.29.56.55.71

